

AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS
- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 22 au 26 juin 2020

Tunisie :

- Le chef du gouvernement tunisien, M. Elyes Fakhfakh, a annoncé une révision à la baisse de la prévision de croissance à -6% en 2020, et un plan de sauvetage de l'économie nationale ; le Président de la République française M. Emmanuel Macron a annoncé l'octroi à la Tunisie d'un prêt de 350 M EUR ; l'Agence française de développement (AFD) a distribué du matériel de protection contre le coronavirus.
- Le déficit commercial à prix courants sur les 5 premiers mois de l'année 2020 a diminué de -24,7% en glissement annuel ; le déficit énergétique représentait 32,7% du déficit commercial sur cette période (contre la moitié sur les 3 premiers mois de 2020).
- Dans le cadre d'une enquête sur l'impact du COVID-19 effectuée mi-mai 2020, 41% des personnes interrogées ont déclaré être encore en arrêt de travail malgré la fin du confinement.
- La Banque Centrale de Tunisie a fixé les conditions de bénéfice du rééchelonnement des crédits bancaires pour les entreprises affectées par le COVID-19, a remboursé 418 M EUR pour un Eurobond contracté en 2005, et a mis fin à la gratuité de certains services bancaires.
- La présidence du gouvernement a annoncé des mesures d'accueil de visiteurs étrangers sur le sol tunisien dans le cadre de la gestion de la crise du COVID-19 ; les recettes touristiques ont baissé de -43% au 20 juin 2020 en glissement annuel.
- La Société financière internationale a accordé un financement de 10 M EUR à la société tunisienne de transformation de dattes VACPA.

Libye :

- Les pertes dues à la fermeture des installations pétrolières ont atteint 6 Mds USD ; le Ministre de l'Economie a été relevé de ses fonctions.
- Le Covid-19 continue de se développer en Libye ; l'accès à Tobrouk est désormais fermé.

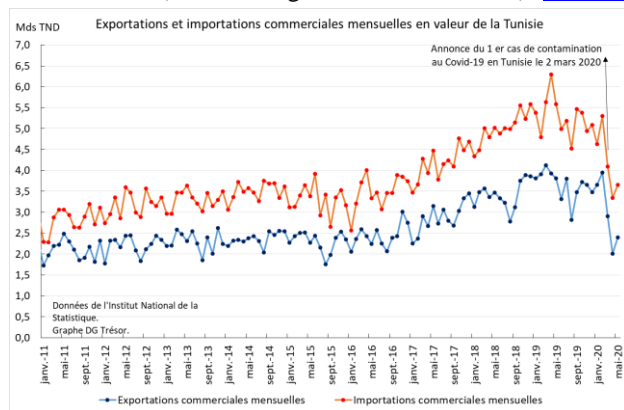
TUNISIE

- Le chef du gouvernement tunisien, M. Elyes Fakhfakh, a annoncé une révision à la baisse la prévision de croissance à -6% en 2020, et un plan de sauvetage de l'économie nationale ; le Président de la République française M. Emmanuel Macron a annoncé l'octroi à la Tunisie d'un prêt de 350 M EUR ; l'Agence française de développement (AFD) a distribué du matériel de protection contre le coronavirus.

Alors que 1 162 cas de contamination au coronavirus et 50 décès ont été confirmés en Tunisie au 23 juin 2020 selon le ministère de la Santé, le chef du gouvernement M. Elyes Fakhfakh a déclaré le 25 juin 2020 devant l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) que le taux de croissance atteindrait -6% en 2020 (M. Elyes Fakhfakh avait déclaré le 14 juin 2020 que la récession serait d'au moins -4,3% en 2020, soit le chiffre mentionné par le FMI dans le World Economic Outlook d'avril 2019), avec une hausse du taux de chômage (130 000 chômeurs supplémentaires s'ajoutant aux 630 000 déjà identifiés). Il a également affirmé que l'endettement de la Tunisie s'élève à 92 Mds TND, soit 82% du PIB, et que la dette publique contractée auprès des agents économiques extérieurs atteint 60% du PIB, un ratio qu'il souhaiterait réduire à 40%. Il a également mentionné que l'Etat est redevable aux entreprises publiques et privées de 8 Mds TND. Selon lui, « Nous sommes partis dans une stratégie pour la relance économique, mais la réalité des choses implique un plan de sauvetage. (...) Il faut commencer les projets en facilitant les procédures, en mettant fin à l'impunité et en luttant contre la corruption. Notre priorité est relancer l'économie, en trouvant des solutions aux problématiques du port de Rades, à la numérisation et en modernisant le Code des changes et du Commerce extérieur ». M. Fakhfakh a également annoncé la mise en place d'un programme d'intégration de 250 000 jeunes déscolarisés, et d'un programme d'accès aux logements sociaux et aux terrains pour 300 000 familles. Il a insisté sur le « Rebranding » de la Tunisie afin de tirer profit de la relocalisation supposée se produire à la suite de la crise du COVID-19. D'autre part, lors de la conférence de presse conjointe avec le Président de la République tunisienne M. Kaïs Saïed le 22 juin 2020, le Président de la République française a annoncé l'octroi à la Tunisie d'un prêt de 350 M EUR. Ce prêt sera octroyé par l'AFD. Il a déclaré que « La France continue d'apporter tout son soutien à la Tunisie. Notamment dans le domaine de la santé, à travers la formation de soignants, la modernisation de l'infrastructure comme la construction des hôpitaux de Gafsa et Sidi Bouzid ». Il a par ailleurs dénoncé le « jeu dangereux » de la Turquie en Libye, qui « contrevient à tous ses engagements pris lors de la conférence de Berlin », ajoutant : « La France et la Tunisie demandent ensemble que les belligérants cessent le feu et tiennent leur engagement de reprendre la négociation engagée dans le cadre des Nations unies ». Enfin, l'AFD a distribué des équipements de protection aux agents municipaux de 9 communes du gouvernorat de Nabeul, pour les soutenir dans leur lutte contre la pandémie.

- Le déficit commercial à prix courants sur les 5 premiers mois de l'année 2020 a diminué de -24,7% en glissement annuel ; le déficit énergétique représentait 32,7% du déficit commercial sur cette période (contre la moitié sur les 3 premiers mois de 2020).

Selon les dernières données publiées par l'Institut National de la Statistique (INS), le déficit commercial sur les 5 premiers mois de l'année 2020 a chuté de -24,7% en glissement annuel (g.a.), dans un contexte de contraction des échanges suite à l'apparition du covid-19 en Tunisie (1^{er} cas le 2 mars 2020). Il s'élevait à -6,1 Mds TND fin mai 2020, contre -8,1 Mds TND fin mai 2019. La baisse des exportations en valeur (-23,8% en g.a. à 14,9 Mds TND fin mai 2020) est comparable à celle des importations en valeur (-24,1% en g.a. à 21,0 Mds TND). Selon les données à prix constants, la baisse des exportations en volume (prix constants, base 2015) sur les 5 premiers mois de 2020 en g.a a été du même ordre que la baisse des importations en volume (-22,8% et -23,3% respectivement). Sur le plan sectoriel, les exportations en valeur du secteur agroalimentaire ont augmenté sur les 5 premiers mois de 2020 (+6,6% en g.a.), en lien notamment avec la hausse des exportations d'huile d'olive (+64,3% en g.a.). Les exportations en valeur du secteur de l'énergie ont progressé de +6,8% en g.a. sur la même période. L'ensemble des autres secteurs ont enregistré une baisse des exportations en valeur, particulièrement prononcée dans les secteurs du textile, habillement et cuirs (-33,3% en g.a.), des industries mécaniques et électriques (-30,1%) et des autres industries manufacturières (-31,2%). Les importations ont baissé dans l'ensemble des secteurs, en particulier dans le secteur du textile, habillement et cuirs (-30,3% en g.a.), des industries mécaniques et électriques (-28,2%), et de l'énergie (-25,1%). *In fine*, le déficit énergétique représentait 32,7% du déficit commercial total du pays fin mai 2020 (part en forte baisse : 50,1% du déficit commercial fin mars 2020). Sur le plan bilatéral, le déficit commercial en



valeur de la Tunisie fin mai 2020 était lié principalement aux échanges avec la Chine (-2,1 Mds TND en mai 2020, contre -1,7 Md TND le mois précédent), la Turquie (-893 M TND, après -825 M TND en avril), l'Algérie (-860 M TND, après -551 M TND en avril), l'Italie (-523 M TND, après -461 M TND en avril) et la Russie (-446 M TND, après -445 M TND en avril). *A contrario*, la Tunisie a enregistré fin mai 2020 un excédent commercial vis-à-vis de la France (+1,2 Md TND, après +966 M TND en avril), l'Allemagne (+334 M TND, après +296 M TND en avril), la Libye (+382 M TND, après +315 M TND en avril), et le Maroc (+173 M TND, après +148 M TND en avril).

- *Dans le cadre d'une enquête sur l'impact du COVID-19 effectuée mi-mai 2020, 41% des personnes interrogées ont déclaré être encore en arrêt de travail malgré la fin du confinement.*

Selon la 2^{ème} phase de l'enquête de l'INS sur le « [Suivi de l'impact socio-économique du COVID-19 sur les ménages tunisiens](#) », réalisée en collaboration avec la Banque mondiale du 15 au 21 mai 2020 auprès de 1 030 ménages, les pénuries alimentaires ont régressé par rapport à la 1^{ère} phase de l'enquête du 29 avril au 8 mai 2020. Ainsi, 40% des personnes interrogées déclaraient avoir des difficultés à acheter de la farine et de la semoule, contre 65% lors de la 1^{ère} phase. La situation sur le marché du travail s'améliore mais reste problématique malgré la fin du confinement : 41% des personnes interrogées lors de la 2^{ème} phase étaient encore en arrêt de travail (en baisse de 26 points de pourcentage par rapport à la 1^{ère} phase). Parmi ces personnes, plus de 80% citent des raisons directement ou indirectement liées au COVID-19. La quasi-totalité des ménages ont vu leur situation financière se détériorer. Avant la crise, environ un quart des 40% les plus pauvres avaient déjà régulièrement recours à l'endettement pour « *boucler les fins de mois* » selon l'INS. En sortie du confinement total, plus de la moitié des 40% les plus pauvres déclaraient ne plus être en mesure de couvrir leurs charges fixes. Parmi ces ménages, 95% déclaraient ne pas pouvoir payer leurs factures, 37% ne pas être capable de rembourser leurs dettes ou crédits, et 10% ne pas être en mesure de payer leur loyer.

- *La Banque Centrale de Tunisie a fixé les conditions de bénéfice du rééchelonnement des crédits bancaires pour les entreprises affectées par le COVID-19, a remboursé 418 M EUR pour un Eurobond contracté en 2005, et a mis fin à la gratuité de certains services bancaires.*

Dans le cadre de l'article 12 du décret-loi n°2020-06 sur les mesures fiscales et financières pour atténuer l'impact de la crise du COVID-19, la [Banque centrale de Tunisie \(BCT\) a publié le 18 juin 2020](#) la [circulaire n°2020-14](#), qui fixe les conditions de bénéfice du rééchelonnement des crédits accordés par les banques au profit des PME affectées par la crise sanitaire. Le montant de la ligne de la dotation a été fixé à 300 M TND et le refinancement concernera les crédits de rééchelonnement accordés pendant la période du 23 mars au 31 décembre 2020. Les conditions relatives aux crédits de rééchelonnement sont notamment : i/ un taux d'intérêt annuel fixe ne dépassant pas le taux directeur de la BCT en vigueur plus 2% ; ii/ une durée de remboursement ne dépassant 10 ans dont une période de grâce maximum de 2 ans. Par ailleurs, la [BCT a annoncé le 19 juin 2020](#) que la Tunisie a procédé au remboursement de 418 M EUR (1,33 Md TND) relatif au principal et aux intérêts de l'Eurobond de 400 M EUR émise en 2005 sur le marché obligataire international. Le stock des réserves en devises a ainsi baissé de 139 à 131 jours d'importation (au-dessus du ratio d'adéquation du FMI de 90 jours). Enfin, par la [circulaire n°2020-15 du 19 juin 2020](#), la BCT a suspendu la gratuité de certains services bancaires, qui a été instaurée depuis le 19 mars 2020 (lors du confinement total) par la [circulaire n°2020-05](#) (cf. [brèves de la semaine du 23 au 27 mars 2020](#)), notamment la gratuité du service de retrait de billets de banque des distributeurs automatiques.

- *La présidence du gouvernement a annoncé des mesures d'accueil de visiteurs étrangers sur le sol tunisien dans le cadre de la gestion de la crise du COVID-19 ; les recettes touristiques ont baissé de -43% au 20 juin 2020 en glissement annuel.*

Un communiqué officiel publié le 24 juin 2020 par la présidence du gouvernement a précisé les conditions d'accueil de visiteurs étrangers sur le sol tunisien. Les pays de provenance sont classés par couleur en fonction du niveau de risque de contamination, un [classement](#) qui sera mis à jour chaque semaine en fonction de la situation épidémique des pays. Les personnes en provenance des pays classés vert peuvent accéder au territoire tunisien librement, sans aucune mesure de contrôle sanitaire. Les visiteurs en provenance des pays classés orange (dont fait partie la France) sont tenus de présenter un test PCR négatif datant de moins de 72 heures avant le voyage, au moment de l'embarquement vers la Tunisie. Ils doivent par ailleurs observer un auto-isolement de 14 jours, soit à l'hôtel, soit à domicile. Les Tunisiens ou étrangers ayant un lieu de résidence en Tunisie doivent s'engager formellement par écrit à respecter l'auto-isolement. Ceux désirant passer leur quarantaine à l'hôtel, devront rejoindre leurs hôtels via des bus aménagés respectant le protocole sanitaire mis en place. Ils auront par ailleurs la possibilité de visiter les musées et autres lieux touristiques dans le cadre de visites organisées respectant le protocole sanitaire. Les personnes placées en quatorzaine pourront effectuer un 2^{ème} test PCR, à leurs frais, 6 jours après la date de leur arrivée sur le sol tunisien, dont le résultat déterminera s'il est possible de mettre fin à la quarantaine. Par ailleurs, selon la BCT, les recettes touristiques cumulées au 20 juin 2020 ont atteint 1,1 Md TND (345 M EUR), en baisse de près de -43% en g.a. Les professionnels du secteur estiment que les mesures sanitaires (protocole sanitaire pour les établissements d'accueil, tests PCT et quatorzaine) remettent en cause la reprise touristique pour la saison 2020. Par ailleurs, l'Algérie, 2^{ème} pays pourvoyeur de touristes en Tunisie, n'a pas encore communiqué sur la date de l'ouverture de ses frontières avec la Tunisie.

- *La Société financière internationale a accordé un financement de 10 M EUR à la société tunisienne de transformation de dattes VACPA.*

La Société financière internationale (IFC), membre du Groupe Banque mondiale, a annoncé le 25 juin 2020 l'octroi d'un financement de 10 M EUR à la société tunisienne de transformation de dattes VACPA, ce qui devrait permettre de préserver de nombreux emplois, notamment ceux de femmes, durant la pandémie. VACPA est le plus grand exportateur de dattes en Tunisie.

LIBYE

- *Les pertes dues à la fermeture des installations pétrolières ont atteint 6 Mds USD ; le Ministre de l'Economie a été relevé de ses fonctions.*

La Compagnie nationale pétrolière (National Oil Corporation – NOC) a annoncé le 21 juin 2020 que les pertes financières causées par la fermeture des installations pétrolières depuis janvier 2020 ont atteint 6 Mds USD. Par ailleurs, le ministre de l'Economie du gouvernement d'union nationale (GUN), M. Ali Al-Issawi, a confirmé le 21 juin 2020 avoir été relevé de ses fonctions par le Conseil présidentiel (CP) conformément à la résolution n°376 pour l'année 2020. Il a été remplacé provisoirement par le Ministre des Finances M. Faraj Bumtari. L'Autorité de contrôle administratif a cependant reporté le processus de passation, et a engagé un recours en annulation de cette décision. Selon l'Autorité, la décision est contraire aux dispositions de l'article 6 des [accords de Skhirat de 2015](#), ce qui rend la décision nulle et non avenue.

- *Le Covid-19 continue de se développer en Libye ; l'accès à Tobrouk est désormais fermé.*

698 cas de contamination au Covid-19 et 18 décès ont été confirmés par le Centre national de lutte contre les maladies (NCDC) en Libye au 25 juin 2020 (dont 277 cas à Sebha dans le Sud de la Libye). Le NCDC a informé le maire de Sebha de l'arrêt des tests de dépistage dans la ville en raison de l'épuisement prochain du matériel nécessaire à la réalisation des tests. L'accès aux villes de Tobrouk et Ajdabiya a été fermé à partir du 19 juin 2020 et jusqu'à nouvel ordre à cause du développement de cas dans des villes voisines.